



Jean
Frédéric
Bacher
Audit

Commissaire aux comptes
inscrit près
Cour d'Appel de Colmar

Avenue de Bôle 68300 SAINT-LOUIS
Tél. 03.89.69.21.87 | Fax. 03.89.69.28.46

www.commissaire-aux-comptes.com

FONDATION FERNET BRANCA

Fondation reconnue
d'utilité publique

2 rue du Ballon
68300 SAINT LOUIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025
(Période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025)



Mesdames, Messieurs,

1 OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 3 mai 2024, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la fondation « Fernet Branca » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivant exposés dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la fermeture au public de la Fondation Fernet Branca de septembre 2022 à fin mars 2024.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour gros entretiens mentionnés dans la note « Provisions » des règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



4 VERIFICATION SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de la fondation sur la situation financière et les comptes annuels.

5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



6 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

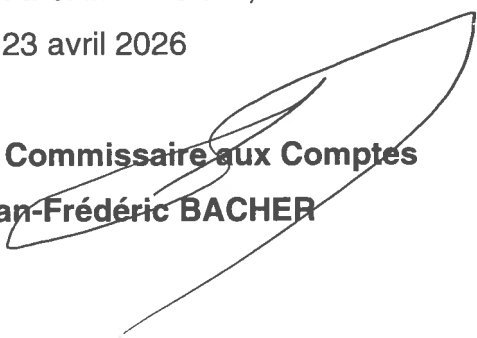
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Fait à SAINT LOUIS,
Le 23 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
Jean-Frédéric BACHER





**Annexe au rapport sur les comptes annuels relative à
La description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1		1	1
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	603	602	1	1
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	478 790	135 170	343 620	332 485
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	203 401		203 401	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 817 999		1 817 999	1 763 039
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	30 015		30 015	30 015
	TOTAL (II)	2 530 808	135 772	2 395 036	2 125 541
	STOCKS ET EN-COURS				
COMPTES DE REGULARISATION	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				5 377
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	60 901		60 901	86 415
	Charges constatées d'avance	98 203		98 203	168 674
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	133 188		133 188	273 507
	TOTAL (III)	292 293		292 293	533 972
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 823 101	135 772	2 687 329	2 659 513

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à plus d'un an

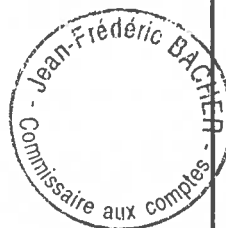
5 371

109 565

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 665 000	1 665 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	41 637	40 640
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	508	998
	Total des fonds propres (situation nette)	1 707 145	1 706 637
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	560 001	305 341
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	560 001	305 341
Total des fonds propres		2 267 146	2 011 978
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		4 000
	Provisions pour charges	66 044	109 087
Total des provisions		66 044	113 087
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	261 695	394 520
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	20 444	30 428
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	72 000	109 500
Total des dettes		354 139	534 448
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		2 687 329	2 659 513
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		507,86	997,72
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		321 914	424 883
(2) Dont emprunts participatifs			



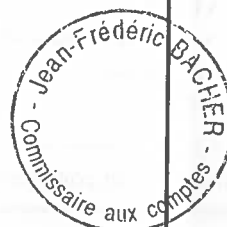
Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		2
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	43 721	22 031
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	4 075	2 237
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	485 260	446 500
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	19 200	10 500
	Mécénats		6 000
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	47 043	13 872
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	737	4
	Total des produits d'exploitation	600 037	501 145
	Achats de marchandises	3 986	1 313
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	437 918	394 628
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 146	5 193
	Salaires	92 838	52 368
	Cotisations sociales	23 033	14 746
	Dotation aux amortissements et dépréciations	28 377	22 146
	Dotation aux provisions		4 000
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	144	127
	Total des charges d'exploitation	591 442	494 506
	RESULTAT D'EXPLOITATION	8 595	6 639



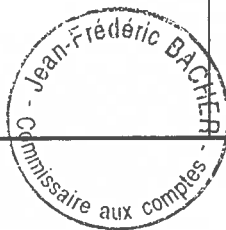
Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		8 595	6 637
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	55 379	45 415
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		55 379	45 415
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 557	2 228
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 557	2 228
RESULTAT FINANCIER		53 822	43 187
RESULTAT COURANT avant impôts		62 417	49 824
	Produits exceptionnels		18 179
	Charges exceptionnelles	64 450	64 463
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(64 450)	(46 285)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		(2 541)	2 541
TOTAL DES PRODUITS		655 415	564 739
TOTAL DES CHARGES		654 908	563 742
EXCEDENT ou DEFICIT		508	998
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		9 000	9 000
Bénévolat			
TOTAL		9 000	9 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		9 000	9 000
Personnel bénévole			
TOTAL		9 000	9 000



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

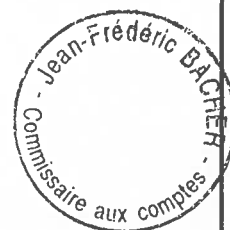
Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **2 687 329** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **655 415** euros
 - un total charges de **654 908** euros
 - dégage un résultat de **508** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2025**
- finit le **31/12/2025**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.



Annexe aux comptes annuels

Etat exprimé en euros

Faits caractéristiques et informations générales

Faits caractéristiques - Rappels des exercices précédents

Suite à des dégâts et d'importants travaux à réaliser, la Fondation Fernet Branca était fermée au public de fin septembre 2022 à fin mars 2024. Les expositions ont pu reprendre à partir de mi-avril 2024.

A compter du 1er juin 2023, le contrat de de bail de sous-location avec la SEM LA COUPOLE a été résilié à l'initiative de la Fondation Fernet Branca, contre une indemnité de résiliation amiable de 257 800 €. Un échéancier de paiement a été mis en place, et la charge est étalée sur plusieurs exercices. Un nouveau contrat de bail emphytéotique a été conclu entre la Fondation Fernet Branca et Branca Real Estate S.R.L, sur une durée de 30 ans.

Informations générales complémentaires

L'entité a pour but d'exploiter l'espace d'exposition d'art contemporain en assurant le rayonnement trinational et de développer une politique d'accès à l'art contemporain. A cette fin, la Fondation organise des expositions d'oeuvres, et développe des actions d'initiation à l'art, des ateliers pédagogiques et des conférences pour développer l'accès à l'art contemporain tant pour le jeune public que le grand public.

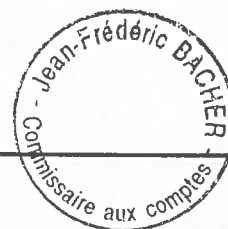
La Fondation compte 3 salariées et est administrée par un conseil composé des membres fondateurs, ainsi que de personnalités qualifiées et de partenaires institutionnels.

Les recettes sont constituées par :

- les billets d'entrées payés par le public, ainsi que des ventes de catalogues, objets ou boissons
- des subventions communales, intercommunales et départementales
- de mécénat

Les activités de la Fondation sont sectorisées selon qu'elles sont à but lucratif ou non :

- les activités à but non lucratif d'une part à savoir les expositions d'art contemporain et les actions menées auprès du jeune public,
- les activités à but lucratif d'autre part à savoir la restauration sur place et la boutique



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 687 329 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 655 415 euros** et un total **charges de 654 908 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 508 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

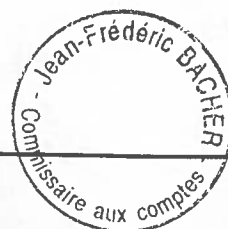
Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Provisions

Les provisions pour gros entretiens se décomposent comme suit :

- Provision de 35 000 € constatée en 2020, affectée à la rénovation de l'Aigle, dont la Fondation s'est engagée à prendre en charge une partie des travaux. Suite au commencement des travaux, la somme de 29 047 € a été reprise au bilan 2025 et la provision restante s'élève à 5 953 €
- Provision de 102 000 € constatée en 2021, pour des travaux de mise en conformité qui devront être réalisés au cours des prochains exercices. Suite à la réalisation de travaux en 2023, la somme de 14 041 € a été reprise au bilan 2023. Suite à la réalisation de travaux en 2024, la somme de 13 872 € a été reprise au bilan 2024. Suite à la réalisation de travaux en 2024, la somme de 13 996 € a été reprise au bilan 2025 et la provision restante s'élève ainsi à 60 091€.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits constatés d'avance

Des produits constatés d'avance ont été comptabilisés pour un montant total de 72 000 euros, il s'agit d'un report de subvention sur les exercices suivants..



Annexe aux comptes annuels

Etat exprimé en euros

Changements de méthodes

Les changements intervenus dans les méthodes de présentation et d'évaluation concernent les postes suivants :

La société présente les comptes de l'exercice clos au 31/12/2025 conformément au règlement ANC n°2022-06 :

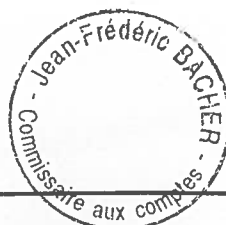
Les principales évolutions sont les suivantes :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel visant à en exclure les opérations relevant de l'activité normale et courante de l'entité ;
- La suppression de la technique du transfert de charges ;
- Une mise à jour du plan de comptes, une rationalisation des modèles d'états financiers et de nouveaux tableaux pour enrichir l'annexe.

Les modifications de présentation relatives au bilan et au compte de résultat sont les suivantes :

- Concernant le bilan :
 - Les immobilisations en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
 - La ligne "Charges constatées d'avance" est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des "Créances."
- Concernant le compte de résultat :
 - Regroupement des charges et produits exceptionnels qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes "Produits exceptionnels" et "Charges exceptionnelles" ;
 - Les transferts de charges d'exploitation 2024 sont présentés dans le poste "Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions" rattaché au résultat d'exploitation ;
 - Les transferts de charges financières 2024 sont présentés dans le poste "Reprise sur dépréciations et provisions" rattaché au résultat financier ;

Les transferts de charges exceptionnelles 2024 sont présentés dans le poste "Produits exceptionnels"



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

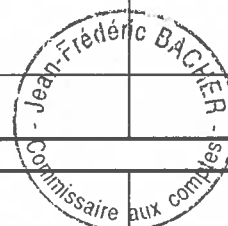
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1					1
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1					1
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	603					603
	Instal., agencement, aménagement divers	359 267		26 035			385 302
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	27 188		13 477			40 664
	Emballages récupérables et divers	52 823					52 823
	Immobilisations corporelles en cours			203 401			203 401
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	439 881		242 912			682 793
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	1 763 039		54 960			1 817 999
	Prêts et autres immobilisations financières	30 015					30 015
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 793 054		54 960			1 848 014
TOTAL		2 232 936		297 872			2 530 808



Amortissements

Etat exprimé en euros

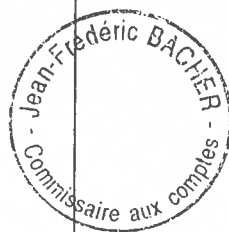
	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			602			602
Autres Instal.. agencement, aménagement divers			28 485	26 404		54 889
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			25 487	1 973		27 460
Emballages récupérables et divers			52 821			52 821
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			107 395	28 377		135 772
TOTAL			107 395	28 377		135 772



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	4 000		4 000	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	109 087		43 043	66 044
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	113 087		47 043	66 044
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		113 087		47 043	66 044
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				47 043	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

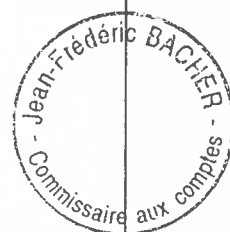


Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	30 015		30 015
Clients, usagers douteux ou litigieux			
Autres créances clients, usagers			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	50	50	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	59 483	54 112	5 371
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	1 368	1 368	
Charges constatées d'avance	98 203	98 203	
TOTAL DES CREANCES	189 119	153 733	35 386
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

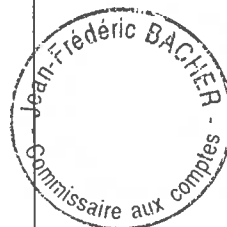
	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	261 695	229 470	32 225	
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	5 178	5 178		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 046	10 046		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	492	492		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 729	4 729		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	72 000	72 000		
TOTAL DES DETTES	354 139	321 914	32 225	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 665 000				1 665 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	40 640	998			41 637
Excédent ou déficit de l'exercice	998	(998)	508		508
Situation nette	1 706 637		508		1 707 145
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	305 341		280 920	26 260	560 001
Provisions réglementées					
TOTAL	2 011 978		281 428	26 260	2 267 146



Variation des Subventions d'Investissement

Etat exprimé en euros

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	329 515	280 920		610 435
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	329 515	280 920		610 435
Quotes-parts virées au compte de résultat	24 174	26 260		50 434

Une subvention d'investissement de 29 515€ a été perçue. Les travaux étant réalisés sur plusieurs années, celle-ci a été réintégrée au résultat uniquement sur la base des travaux déjà réalisés.

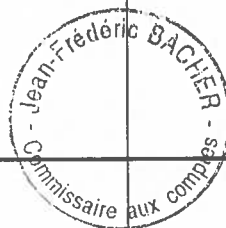
Par ailleurs, la fondation a perçu une subvention d'investissement du SIVU de 200 000€ en 202, 100 000€ en 2024 et 150 000€ en 2025, celle-ci est également réintégrée au résultat uniquement sur la base des travaux déjà réalisés.

Enfin, suite aux travaux de restauration de l'Aigle, des subventions d'investissement ont été perçues au cours de l'exercice pour un montant de 130 920€.

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			98 203
Services extérieurs et achats de marchandises		6 899	
Indemnité de résiliation		91 304	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			98 203



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mécénat en nature	9 000	9 000
Bénévolat	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Mécénat en nature - gestion comptable et sociale	9 000	9 000
Personnel bénévole	9 000	9 000
Total	9 000	9 000

